

Procès-verbal de la Séance du 29 avril 2021
Du Conseil Municipal
De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil vingt-et-un, le 29 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 19 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Étaient présents

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS,
Frédéric ARNOUX, Stéphanie BOUSQUET, Florence FACQ, Valérienne GAIDET Brigitte VIALETTE

Étaient absents

Emmanuel FAVRE-COLLET

Avaient donné pouvoir

Serge ARTHAUD-BERTHET à Florent SALVI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Transfert de la compétence PLUi

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes, sauf opposition de 25 % des conseils municipaux, représentant au moins 20% de la population.

La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés (communautés de communes et communauté d'agglomérations). Ainsi, ces EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétents de plein droit, au 1^{er} juillet 2021.

La loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Il convient qu'au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population délibèrent contre ce transfert entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Au terme d'échanges entre les élus, le constat est qu'avant toute prise de décision de transfert de compétence il est nécessaire qu'une réflexion sur les objectifs d'un PLUi à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes soit menée, travail qui n'a pas été réalisé à ce jour.

Dans ce contexte, une prise de position ne peut être qu'une position de principe, sans prendre en compte le pour ou le contre de la mise en place du PLUi, ce qui est regrettable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, les membres présents et représentés, décide de ne pas transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes « Le Grésivaudan », et ce dans l'attente de l'ouverture d'un véritable projet qui puisse faire débat au sein de l'assemblée communautaire.

POUR 4

CONTRE 0

ABSTENTION 6

Délibération n°2

OBJET : Décision Modificative budgétaire n°1 du budget communal 2021

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances informe les membres du conseil municipal qu'il convient de rectifier le budget primitif 2021 comme suivant :

En recettes d'investissement

Article 040/280412 + 0,39 €

Article 10/10226 - 0,39 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la modification budgétaire décrite ci-dessus.

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°3

OBJET : Vote des taxes 2021

Rapporteur : Philippe JEAN

Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 18 mars 2021

Vu les règles de lien applicables dans le cadre du vote des taux de la fiscalité locale

Il convient de rectifier le taux d'imposition de la taxe foncière des propriétés non bâties par 62,57% (au lieu de 62,70 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de modifier les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suivant :

	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	12,40 %	12,40 %	12,40 %
Foncier Bâti	23,90 %	24,10 %	40,30 %
Foncier non Bâti	62,01 %	62,10 %	62,57 %

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

Objet : divers points

- Pass Numérique : le bénéficiaire a été identifié par le Conseil Municipal ; il convient de lui transmettre les informations relatives à l'utilisation du chéquier Pass Numérique
- Planning des élections : les élus ont communiqué leurs disponibilités. Un premier tableau de permanences sera établi. Un rappel va être envoyé aux habitants concernant l'inscription sur les listes électorales et la nouvelle procédure de procuration

- Le photocopieur sera livré le lundi 3 Mai ; rendez-vous sera pris par la suite avec le technicien pour mise en place
- Projet Cœur de village :
Les marchés ont été signés le 19 Avril ; cependant le plan de retrait de l'entreprise de désamiantage a été envoyé en retard ce qui retarde le début des travaux (27 Mai)
Prochaine réunion le 6 Mai
- Poteau penché à Chantorelle : intervention dans un délai de 6 mois car considéré comme non urgent
- Problème avec l'éclairage public : il faut bien signaler les dysfonctionnements, à la mairie, afin que TE38 soit informé et intervienne. Il convient de faire le point sur toutes les demandes qui ont été faites par la Mairie.
- Pièges à frelons : ils ont été installés sur la commune
- Abri à sel : il faut consolider le sol entre l'abri et les PAV ; travaux à l'étude
- Chemins : la commission s'est réunie afin de faire l'état des lieux des chemins ; la prochaine étape est de définir quels sont les chemins à réhabiliter.
- Vitesse au Mollard : le radar a été enlevé ; les analyses sont en cours
Prochaine étape : rajouter des panneaux « attention enfants »
- Cérémonie du 8 Mai : huis clos ; un message sera envoyé aux habitants
- En raison de plaintes concernant l'encombrement de Points d'Apport Volontaire de l'abri à sel notamment pour les cartons, un rappel des règles de tri sera envoyé aux habitants

Information n°2

Objet : Prochains conseils municipaux

Jeudi 20 Mai 2021

Jeudi 17 ou 24 juin 2021

Jeudi 22 juillet 2021 ?

Jeudi 16 ou 23 septembre 2021

Jeudi 4 novembre 2021

Jeudi 16 décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30

A Saint-Jean-Le Vieux, le 29 avril 2021
Brigitte VIALETTE
Secrétaire de Séance

B. Vialette

